



REGROUPEMENT  
DES ORGANISMES NATIONAUX  
DE LOISIR ET DE SPORT  
DU QUÉBEC

**Faire toujours plus et mieux pour vous !**

**VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**  
**DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 2013-2014**  
**EN BREF**

L'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants couvre les conséquences monétaires découlant d'un acte fautif ou d'une erreur commise à l'endroit d'une tierce partie par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs.

- Période d'assurance : 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2014
- Assureur : **La Garantie compagnie d'assurance d'Amérique du Nord**
- Limites de couverture : **2 000 000\$** par sinistre / **10 000 000\$** par période
- Franchise : **0\$**

**En plus des administrateurs et des dirigeants, sont assurés :**

Les employés  
Les bénévoles  
Les membres de comités,  
s'ils commettent une erreur ou un acte fautif causant des dommages à une tierce partie.



En collaboration avec :

Services Internationaux - Risques et assurances  
International Risk and Insurance Services

*Le présent document n'est qu'un résumé des principales caractéristiques de l'assurance responsabilité civile générale.  
En tout temps, seul le contrat peut servir à établir les droits et obligations des parties.*